

Communiqué de Presse

EuropolIS : Pour le sauvetage de l'Euro, la Cour de Justice européenne détient désormais la clé

La Cour Constitutionnelle allemande se doit de tenir compte de la demande de renvoi préjudiciel à la CJE sur le MES par la Cour Suprême d'Irlande

Berlin, le 13 août 2012

Dans la procédure d'injonction temporaire contre le Mécanisme européen de stabilité (MES) et le Pacte fiscal, le Tribunal constitutionnel fédéral allemand a cru bon de se donner du temps, jusqu'au 12 Septembre 2012, pour décider sur les requêtes qui lui ont été jusqu'à présent soumises.

Après une analyse approfondie des arguments avancés jusqu'à présent et à la lumière du renvoi préjudiciel introduit par la Cour Suprême d'Irlande le 3.08.2012, les plaignants du groupe *EuropolIS* ont décidé à leur tour de porter devant la Cour une requête constitutionnelle indépendante comprenant une demande d'injonction couvrant les aspects suivants:

- Étant donné que le Pacte fiscal et le MES vont à l'encontre des Traités européens, nous demandons expressément à la Cour allemande d'en référer à la Cour de Justice de L'Union européenne. D'ores et déjà, dans l'affaire *Pringle contre la République d'Irlande*, la Cour de Luxembourg a été saisie par le Tribunal Suprême d'Irlande précisément sur cette question. Tant que la CJUE ne se sera pas prononcée sur l'incompatibilité avec les Traités européens, ni la Cour constitutionnelle ni le Président de la République allemande ne devraient permettre de faire passer la loi.

-Le MES et autres moyens de sauvetage comportent des risques financiers et économiques à la fois irréversibles et insoutenables pour l'Allemagne. Tel est le résultat d'une vérification empirique effectuée par les plaignants : sa dette publique

EuropolIS

pourrait augmenter jusqu'à 3700 milliards d'Euros et placer l'Allemagne en état d'asphyxie budgétaire.

-Le Règlement de L'UE n. 1176/2011 sur "la prévention des déséquilibres macroéconomiques" ne s'appuie sur aucune justification légale et de ce fait pénalise le succès des exportations allemandes. Il mérite donc toute l'attention de la Cour.

Selon le chargé de procédure du groupe *Europolis*, le Professeur Markus C. Kerber, « ce recours concerne bien plus que la monnaie. Le droit à l'autodétermination des Allemands et la continuité de la démocratie seraient, à travers le MES et le Pacte fiscal, mis en péril ».

Contact Presse

Solène Droy
Hackescher Markt 4
10178 Berlin
Tel.: 030 – 48 31 41 36
Fax: 030 – 48 31 41 37
E-Mail: sek@officemck.de
Web: www.europolis-online.org